

## Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

### Circulaire du 28 janvier 2016

---

- Améliorer le bien-être et réduire les inégalités
  - **Acquérir connaissances, compétences et culture** permettant une prise en charge de sa santé de manière **autonome et responsable**
  - Créer un environnement favorable à la santé et à la réussite
  - Analyse des besoins, demandes des élèves : expertise des personnels sociaux et de santé pour créer le parcours, qui peut aussi prendre appui sur des objectifs nationaux en matière de santé. Le parcours est communiqué aux familles dont la coopération et l'implication constituent une priorité (coéducation)
  - **Parcours organisé en trois axes :**
    - ▶ **Éducation à la santé** (Socle commun) : compétences à acquérir afin de faire des choix éclairés en matière de santé (acquisitions et activités décrites dans chaque cycle)
    - ▶ **Prévention** : actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentaires, activités physiques, contraception...)
    - ▶ **Protection de la santé** : le but est d'offrir aux élèves un environnement favorable à leur santé et à leur bien-être.  
Pour cela :
- ✓ Actions visant à créer **un climat établissement favorable** à la santé et au bien-être de tous (élèves et personnels) ;
  - ✓ Démarches centrées sur **l'amélioration de l'environnement** de l'établissement, de la restauration, de l'ergonomie, les locaux... associer le CVC/CVL, MDL dans les réflexions pour répondre aux besoins de santé ;
  - ✓ Description des **ressources disponibles** pour les élèves et leurs familles en matière de santé (visites médicales, dépistage...)
- Le parcours **mobilise l'ensemble de la communauté éducative**, CVC/CVL, MDL et les partenaires (collectivités territoriales, associations...) dans les démarches de prévention, de promotion et d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
  - Le parcours est l'un des constituants du **PE** et du **CESC** (adopté au CA)